LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

HUITIEME ANNEE. — N° 180

DIMANCHE 29 JUIN 1902

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50.	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50.	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les agences de publicité
ROUBAIX, 146, rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

Le Rachat

Dans la déclaration lue au Parlement, le président du Conseil a dit : « La Chambre dernière avait chargé le gouvernement de lui préparer *l'étude* des conditions dans lesquelles pourrait s'opérer le rachat d'une partie de nos chemins de fer ; nous nous conformerons à cette décision. »

Le projet de résolution du 23 janvier, adopté par seize voix de majorité, a été mal interprété par le ministère. Il était libellé ainsi qu'il suit : « La Chambre *invite le gouvernement à procéder au rachat* des réseaux de l'Ouest et du Midi. »

Cette motion s'expliquait aisément, car il existait déjà dans les bureaux des travaux publics, au boulevard Saint-Germain, deux études très complètes sur cette question, qui ont fait l'objet de rapports remarquables. Le premier de ceux-ci porte la date du 9 juin 1896 et a été rédigé au nom d'une commission spéciale par M. Monestier, alors ingénieur en chef des ponts et chaussées, aujourd'hui sénateur et ancien ministre des travaux publics ; le second, qui est du deuxième semestre de 1901, a été établi par une commission spéciale présidée par M. Lax, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur du contrôle du Midi.

L'un et l'autre de ces rapports sont concluants et confirment indiscutablement l'évaluation de l'actif des compagnies que j'ai indiquée à la tribune de la Chambre les 2 et 3 décembre 1901 pour quatre de nos grands réseaux.

Cette question est donc parfaitement étudiée. Or, j'avais spécifié que si le rachat avait été effectué au 31 décembre 1898, les sommes à payer *en capital* auraient été de 137.500.000 francs pour l'Ouest et 105.800.000 francs pour le Midi.

J'admets, et mes évaluations sont plutôt larges, que, depuis cette époque, l'Ouest et le Midi aient acquis chacun 20 millions de matériel nouveau. Mais si l'on défalque de ce chiffre la valeur du matériel réformé hors d'usage, la somme à payer en capital ne se trouvera majorée, décompte fait, que d'une dizaine de millions pour chacune des deux compagnies.

La valeur de l'actif serait donc au maximum de 150 millions pour l'Ouest et de 120 millions pour le Midi.

Mais à la date du 31 décembre 1901, la Compagnie de l'Ouest devait à l'Etat, du chef de la garantie d'intérêts, 301 millions, la Compagnie du Midi, 232 millions.

Si le rachat s'opérait, non seulement l'Etat n'aurait aucun débours à effectuer, mais encore, après cette opération, la Compagnie de l'Ouest resterait débitrice de 151 millions et celle du Midi de 101 millions, sommes représentant la différence entre leur actif-gage et leur dette.

Peut-on espérer voir ces deux réseaux se libérer de leur dette ? Cet espoir serait chimérique.

De 1883 à l'heure actuelle, l'Ouest n'a rien remboursé pour diminuer sa dette, et les versements faits par la Compagnie du Midi s'élèvent à la somme de 20.000 francs (!).

Comment, dès lors, espérer qu'elles s'abstiendront de faire appel à la garantie d'intérêts et qu'elles pourront et voudront dans le seul but de faire honneur à leurs engagements, rembourser, au cours de la période qui nous sépare de la date d'expiration des concessions (1955 pour l'Ouest et 1960 pour le Midi), l'écrasante dette dont elles ne supportent même pas les charges.

Il est à craindre, au contraire, que les garanties d'intérêts qui seront à inscrire dans le budget de 1903 ne soient plus onéreuses que celles que nous avons votées pour le budget de 1902 et qui s'élèvent à 26.740.000 francs pour l'Ouest et à 9.588.000 francs pour le Midi.

Une question se pose donc : l'Etat doit-il continuer à fournir des avances à ces deux réseaux, alors que les sommes qu'il versera ne lui seront jamais remboursées ?

Si un particulier faisait des opérations de cette nature, prêtait, sinon à des insolvables au moins à fonds perdus, ses parents, ses alliés s'empresseraient de le pourvoir d'un conseil judiciaire.

Dans le cas actuel, les créanciers sont les bons contribuables ; c'est vous, c'est moi, c'est le pays tout entier.

Quelle serait alors la solution nécessaire, urgente ? Nous n'hésitons pas à le proclamer : le rachat et l'exploitation par l'Etat.

J'entends déjà certaine école économique, celle qui subit l'inspiration des dirigeants de nos grands réseaux, pousser des cris d'effroi : « Eh quoi ! dit-on, vous voulez encore créer un monopole d'Etat ? N'y a-t-il pas à craindre l'ingérence des politiciens et les abûs du fonctionnarisme ? »

Nous voulons, en adjoignant au réseau d'Etat actuel l'Ouest et le Midi, faire un champ d'expérience d'exploitation directe portant sur treize mille kilomètres.

Le réseau d'Etat actuel n'a pas mérité les autres reproches. Il a moins de trois mille kilomètres de voies, il traverse les contrées de la France où les échanges industriels sont les moins intenses, il a été créé en 1878, c'est-à-dire depuis près d'un quart de siècle, et il résiste à toutes les critiques que l'on formule contre ce monopole.

Tous les ministres des travaux publics, comme aussi les populations qu'il dessert, en proclament l'excellence et pas une plainte sérieuse n'a été formulée contre son exploitation.

D'ailleurs, n'existe-t-il pas ce monopole dans l'Europe continentale, chez ces voisins mêmes dont nous admirons le développement économique ?

Sommes-nous donc une race inférieure ? N'avons-nous pas pour de semblables organisations des aptitudes aussi grandes que les Allemands, les Russes, les Austro-Hongrois, les Belges, etc., que toutes les nations qui possèdent des réseaux d'Etat ?

Singulier pays que certains de ses nationaux discréditent sans pudeur et sans autre raison ni d'autre souci que de maintenir encore et malgré tout de grasses prébendes !

Puisque ces deux compagnies ont surabondamment prouvé qu'elles étaient incapables de gérer le domaine qu'on leur avait confié, l'Etat doit le leur reprendre.

Jean BOURRAT.

INITIATIVE PRIVÉE

On sait que l'Etat cherche volontiers l'inspiration de ses réformes dans les entreprises privées. Et parfois, à la vérité, il ne s'en trouve pas très bien, car une mesure qui donne d'excellents résultats quand elle est dirigée par un gérant responsable, ne donne rien, ou peu de chose dès que les pouvoirs publics se mêlent de l'exploiter.

Néanmoins, le plus souvent, l'Etat consulte avec profit les essais des particuliers. Et, en matière d'instruction publique, cette observation eut de nombreuses occasions d'être vérifiée. Tout le programme de l'enseignement moderne fut conçu et exécuté, cinquante ans avant que nos législateurs n'y prissent garde, par le maître de pension Goubaux, l'ami d'Alexandre Dumas, dont il fut un instant le collaborateur avant de devenir le maître d'école de son fils. C'est, en effet, à la pension Goubaux — devenue depuis le collège Chaptal — que l'auteur de la Dame aux Camélias *fit ses études. Il en laisse même, dans un de ses romans, une peinture assez vive et poussée au noir, moins sévère néanmoins pour le collège du brave Goubaux que pour le système de l'internat.*

Une autre institution, l'Ecole alsacienne, vient de prendre à son tour une initiative dont l'Etat ne saurait trop profiter. On sait que les professeurs et les pédagogues officiels ne veulent faire partir les vacances scolaires que du 1er août tandis que les familles souhaitent pour la plupart voir leurs enfants libérés dès le 14 juillet. C'est justement la mesure à laquelle vient de se rallier la direction de l'Ecole alsacienne. Elle est si naturelle, si logique, si indiquée, qu'il ne faut pas être étonné si elle demande encore quelques années avant d'être admise partout. Le bon sens souffre comme la Justice, d'une infirmité de naissance : il est boiteux. Mais il finit toujours par arriver à ses fins.

Quand on songe cependant qu'avec une réforme si simple un ministre de l'Instruction publique pourrait fonder une popularité !

Une montagne d'arsenic

Une découverte curieuse vient d'être faite aux Etats-Unis.

Il s'agit d'une montagne qui se trouve à quelque soixante-quinze ou quatre-vingts kilomètres au sud-est de Tacoma, dans le territoire de Washington.

Cette montagne présente ceci de particulier qu'elle est composée d'une substance fort recherchée dans différentes industries ; c'est une montagne d'arsenic ou d'acide arsénieux, ou plutôt de quelque autre sel arsenical, car sur ce point les détails manquent de précision. Jusqu'ici les Etats-Unis ne produisaient que très peu de ce métal si toxique ; ils en devaient acheter chaque année pour cinq millions de francs environ.

Cet arsenic provenait principalement du pays de Cornouailles en Angleterre. Les Américains vont-ils, avec leur montagne, vouloir constituer un trust de l'arsenic ?

Les Crimes du Tsarisme

Les journaux rapportent sans commentaires et entre deux nouvelles plus ou moins insignifiantes, une note parue dans le « Messager du Gouvernement » de Saint-Pétersbourg et où, en termes froids, on conte comment Hirsch Lekuch, après un jugement sommaire, vient de passer de vie à trépas par la main du bourreau.

Et qui est-il donc, Hirsch Lekuch, pour mériter les honneurs du supplice suprême ? Qu'a-t-il donc fait pour que la presse daigne lui consacrer une part — infinitésimale — de ses colonnes et fasse connaître au monde et son nom, et sa mort ?

Voici ce qu'est Hirsch Lekuch, voici ce que Hirsch Lekuch a fait :

Il est un simple cordonnier de la ville de Vilna. Juif, il a eu à subir les persécutions de ses compagnons d'origine. Comme eux, il a été enfermé dans le « Territoire » par des lois de fer ; il n'a pu en sortir pour respirer l'air de la liberté ; il n'a pu aller là où l'appelaient son intelligence ou ses intérêts. Comme les autres juifs, il était repoussé de toutes les villes de l'empire autres que celles désignées spécialement sous le nom de « Territoire » ou, si l'on aime mieux, vaste ghetto. L'accès des villages lui était interdit ; l'étude lui était défendue ; s'il avait voulu, avant de devenir cordonnier, se faire avocat ou ingénieur, il aurait rencontré des obstacles dont aucune histoire et aucun peuple n'ont jamais donné l'exemple. S'il avait eu des instincts d'artiste, il aurait dû les étouffer ; s'il avait eu l'intention de devenir savant, c'eût été rêve et folie, car tout lui est fermé. Tout lui est fermé, sauf la faim et la misère, et tout lui est défendu, sauf la souffrance et la soumission.

Mais voici ; un vent de révolte a soufflé sur les Juifs russes, les Juifs du ghetto. Dans la nuit, un éclair a jailli, et beaucoup d'esprits ont vu... Une organisation naquit, et c'est le « Bund », le fameux « Bund ». Des hommes de science et de cœur allèrent porter dans les ateliers et les chaumières la parole d'espoir, et la parole d'espoir devint brasier de compréhension et de savoir, et une flamme monta, purificatrice de cerveau et d'âme. Désormais, les dos ne se plient point à l'approche du Russe, non, c'est le poing qui se crispe, et dans les yeux, à la place du voile de soumission, on voit le désir de bataille. Quelques années de propagande ont fini par faire des ouvriers juifs des révolutionnaires à outrance, révolutionnaires méthodiques et décidés, sacrifiant leur vie pour l'Idée et portant haut et pur le principe qui les anime au combat. Leur but est celui-ci : affranchir la Russie du joug du tsarisme ; donner au pays une Constitution avec ses libertés fondamentales ; puis renverser les barrières qui les séparent eux-mêmes du monde et qui, les parquant tous dans un même endroit, devront avoir, si l'on n'y remédie, pour résultat la dégénérescence et l'abrutissement final.

Et l'autre jour, les ouvriers juifs de Vilna, de concert avec les ouvriers polonais, ont voulu fêter le 1er mai. On projetait une manifestation, digne et pacifique. Mais le gouverneur de la province, von Wahl, prit des mesures extraordinaires. La ville fut emplie de soldats et de cosaques ; sur l'ordre de ce von Wahl, on arma tous les hommes disponibles, jusqu'aux balayeurs des rues ; et le même gouverneur, pour être plus sûr du spectacle de massacre qu'il se réjouissait d'avance d'avoir, fit dire à ses hommes que les Juifs et les Polonais préparaient une émeute afin d'enlever au tsar cette partie de ses possessions. Devant un tel déploiement de forces, la manifestation n'eut pas lieu. Mais quelques jours après, au théâtre, on fit tomber du paradis des billets de félicitation à propos du 1er mai qu'on n'a pas pu fêter autrement. Les spectateurs du paradis furent arrêtés et, sans procès, sur une simple décision de von Wahl, furent soumis à un supplice aboli depuis la suppression du servage : la « fustigation ».

Au milieu d'insultes les plus grossières du gouverneur ; avec le consentement d'un médecin qui déterminait le nombre de coups à donner, on étendait chacun de ces malheureux sur un banc. Un cosaque lui tenait les pieds, un autre lui tenait la tête ; un bâillon lui déchirait la bouche ; deux autres cosaques se tenaient de chaque côté de l'homme à fustiger, avec un gros paquet de verges en main et, sans hâte, sous la surveillance de von Wahl qu'ne cessait de plaisanter, comptaient les coups qu'ils donnaient.

La plus grande partie de ceux qui furent soumis à ce honteux supplice furent des juifs. Une jeune fille vient déjà de mourir des suites de la fustigation ; d'autres victimes sont à l'agonie.

Que fit donc « Hirsch Lekuch ? » Il voulut venger la honte de ses frères, et, un soir, il tira deux coups de revolver sur von Wahl qui fut atteint au bras et à la jambe.

Hirsch Lekuch fut jugé pour ce fait et condamné à mort. Son pourvoi en cassation fut rejeté et la sentence vient d'être exécutée. Hirsch Lekuch vient de mourir, la face convulsionnée par l'asphyxie, le corps balançant au vent, au bout d'une corde, la corde de la potence.

Voyage souterrain

Une grotte, qui comptera parmi les plus belles d'Europe quand elle sera connue, vient d'être explorée pour la première fois en Suisse.

Son entrée est située près du village de Stalden, dans la vallée de Muotta, non loin de Schwytz, au pied du col de Pragel. Son exploration avait été tentée souvent ; mais l'abondance des eaux, la raideur des pentes qui séparent les diverses salles, les écroulements y avaient fait obstacle jusqu'ici.

La *Neue Zürcher Zeitung* publie le récit du voyage de découvertes que viennent d'y accomplir quatre hardis alpinistes, MM. Arthur Wehrli, de Bendlikon, Saxer, Zimmermann et Widmer-Osterwalder, de Zurich. Entrés dans la grotte le vendredi, munis de provisions pour huit jours, de 5.000 mètres de cordes, d'échelles et de lampes à acétylène, ils n'en sont ressortis que le dimanche suivant, à midi. Les villageois de Stalden se préparaient à aller à leur recherche, les croyant déjà perdus.

Les explorateurs, de gouffre en gouffre, de salle en salle, se sont avancés jusqu'à 2.750 mètres de l'entrée. Ils ont trouvé, dans cette reconnaissance de quarante-six heures, une profusion de beautés naturelles : des salles admirablement décorées de stalactites et des torrents souterrains assez puissants pour faire marcher des scieries.

Ces résultats leur ont fait oublier les fatigues et les risques d'une exploration qui n'était pas sans danger.

Billets pour le Paradis

Les agissements d'un abbé d'une localité voisine de Berne ont fait naître un incident diplomatique entre la Suisse et l'Angleterre. Le dit prêtre avait organisé une véritable agence délivrant contre monnaie, aux fidèles, des billets pour le voyage et l'entrée au ciel, station terminus.

Pour donner une plus grande extension à son commerce, l'ingénieux abbé prit à son service deux courtiers de nationalité irlandaise. Lorsque les deux voyageurs en tickets pour le paradis demandèrent leur traitement, le prêtre les dénonça comme ayant fait un commerce illicite et les fit expulser de Suisse.

Le représentant diplomatique de la Grande-Bretagne a adressé une représentaton au conseil fédéral.

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 27 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

LES CONGRÉGATIONS REBELLES

Le président du conseil a soumis à la signature du président de la République un décret ordonnant la fermeture immédiate de tous les établissements congréganistes qui ont été ouverts postérieurement à la promulgation de la loi relative aux contrats d'association sans avoir demandé l'autorisation.

Ces établissements, qui sont au nombre d'environ 130, sont répartis dans 45 ou 47 départements.

Le président du conseil va, dès aujourd'hui, envoyer aux préfets des instructions pour assurer l'exécution du décret signé ce matin par le chef de l'Etat.

LE GOUVERNEMENT D'INDO-CHINE

Le ministre des colonies a fait ensuite au conseil un exposé très complet de la situation administrative, financière et économique de l'Indo-Chine.

Dans sa prochaine réunion, le conseil des ministres s'occupera du choix du gouverneur général de l'Indo-Chine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 27 juin. — La discussion des interpellations sur l'affaire Humbert a attiré dans les tribunes une affluence considérable. Bien avant l'ouverture de la séance, il ne reste plus une seule place disponible, et pourtant les amateurs continuent à arriver dans les couloirs, où l'animation n'est pas moins grande.

On ne se préoccupe que très peu dans les couloirs de l'interpellation Mirman et Binder. On s'entretient surtout de la décision prise ce matin par le Conseil des ministres au sujet des établissements congréganistes qui, se sont ouverts postérieurement à la promulgation de la loi sur le contrat d'association.

Les membres de la majorité approuvent cette mesure. Il est inadmissible, en effet, que des frocards puissent impunément faire des pieds-de-nez à la loi, alors que les tribunaux bourgeois se montrent en général inexorables envers de malheureux prolétaires qui se sont mis en contravention avec le Code par ignorance ou poussés par l'impérieuse nécessité de vivre. Il est grand temps de prouver à tous les moines, moinillons et nonnettes que pour vivre en dehors de la société, à ses dépens et sans lui rendre aucun service, ils ne sont pourtant pas au-dessus des lois du pays qui a l'imprudence de tolérer sur son sol ces répugnants parasites, semblables à des poux grouillant sur une tête mal peignée.

La Séance

La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. BOURGEOIS.

M. CRUPPI dépose un rapport concluant à l'annulation des opérations électorales de la 1re circonscription de Libourne (Gironde).

La discussion est inscrite à l'ordre du jour à la suite des autres rapports d'élection.

L'AFFAIRE HUMBERT

Les interpellations Mirman-Binder

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de M. Mirman et Binder, sur l'affaire Humbert-Crawford.

M. MIRMAN a la parole pour développer son interpellation.

Discours de M. Mirman

— Je ne veux pas, dit le député de Reims, retracer les phases multiples et les détours obscurs de l'affaire Humbert-Crawford. C'est le type d'une affaire extraordinaire, égarée pendant vingt ans dans le maquis de la procédure, bien mal fréquentée depuis quelque temps.

Je veux surtout demander à M. le garde des sceaux, dont je connais la vigilante probité, pourquoi le juge d'instruction est resté inerte jusqu'au 8 mai et pourquoi toutes les mesures n'ont pas été prises pour arrêter les auteurs de cette colossale escroquerie.

Dans cette cause extraordinaire, les avocats ont joué un rôle extraordinaire.

On a entendu un ancien bâtonnier, Me Pouillet, affirmer dans une plaidoirie retentissante qu'il avait vu les Crawford, que c'était leur témoignage même qu'il apportait à la barre. Or, les Crawford n'existent pas. (Mouvements).

De quel droit ces maîtres du barreau se montrent-ils si dédaigneux des parlementaires après de telles manifestations ?

Mais si le parlement n'a pas de sanction directe à exercer contre les avocats, du moins peut-il requérir contre les magistrats, contre les procureurs de la République, endormis avec opportunité chaque fois que le prétoire retentissait du nom de Mme Humbert. Car, enfin, l'article 83 du code de procédure leur donnait le droit, et par conséquent leur imposait le devoir, d'évoquer le testament et l'acte de décès. L'impossibilité de les produire a fait crouler l'échafaudage de l'escroquerie.

Un autre moyen s'offrait de connaître la vérité. L'enregistrement n'avait qu'à s'inquiéter de cette succession dont tout le monde parlait. Il avait à rechercher s'il n'y avait pas là 10 millions de droits de mutation à recueillir pour lui. 10 millions ne sont pas à dédaigner pour l'Etat par le temps qui court.

M. CAILLAUX. — Il ne le pouvait pas.

M. MIRMAN. — Et pourquoi donc ?

Comment ? Un pauvre diable doit quelques sous au fisc, et le fisc le pourchasse, le harcèle, fouille sa paillasse pour y trouver l'argent qui lui est dû, et, muet, indifférent, il reste bouche bée devant un coffre-fort qui lui donnerait dix millions ?

Je vois M. Caillaux qui hausse les épaules. Cette réponse qui est une innovation dans les mœurs parlementaires ne me suffit pas. Qu'il nous dise pourquoi il n'a pas donné les ordres qu'il devait donner.

Bien plus, M. Vallé, en sa qualité d'avocat, lui a demandé, par lettre du 26 mai, pourquoi ces droits n'avaient pas été réclamés. M. Caillaux ne lui a pas répondu, mais, par un mystère encore inexpliqué, c'est Me Du Buit qui a eu communication de la lettre de M. Vallé et qui lui a répondu par une lettre de menaces.

Que M. Caillaux nous explique comment les lettres qui lui sont adressées se retrouvent entre les mains de Me Du Buit.

M. CAILLAUX. — L'enregistrement n'avait pas le pouvoir d'agir. « Il ne l'aurait pu que sur la requête des ayants-droit ou sur ordonnance du juge de paix.

M. MIRMAN. — Singulière réplique qui n'explique rien.

L'administration est-elle bien certaine qu'elle n'a pas à faire payer des droits pour la succession d'un étranger établi en France, composée de rentes françaises ? Dans tous les cas, c'eut été le seul moyen de découvrir la supercherie.

Il y a quelques mois, le tribunal de la Seine fut saisi au criminel d'un litige entre Mme Humbert et un de ses créanciers. Le garde des sceaux actuel occupait dans cette affaire, c'était une occasion de jeter un coup d'œil dans cette caverne.

Si vous jugez, M. le garde des sceaux, que le chef du parquet n'a pas rempli tout son devoir, et si vous le frappez, on dira que vous agissez par rancune personnelle. Si vous ne le frappez pas, on dira, et on a déjà dit, que vous cédez aux menaces.

Dans ces conditions, que peut-il faire ?

UNE VOIX A DROITE. — Démissionner (Rires à droite).

M. MIRMAN. — Il y a un moyen fort simple de sortir de cette situation compliquée; c'est de faire connaître ici tout ce qu'il sait et il sera couvert par le vote de la Chambre.

Les victimes de Mme Humbert ne sont pas toutes intéressantes, surtout celles qui ont gagné leur fortune dans des spéculations sur les mines d'or; mais il n'en est pas de même de celles de la Rente viagère.

Le devoir du gouvernement était de surveiller ce qui se passait dans cette banque. Contrairement à ce qu'on a dit, la loi de 1867 sur les sociétés d'assurance lui en donnait le droit. Elle lui donnait aussi le droit de la poursuivre. Mais les devoirs publics sont restés inertes, ils n'ont rien fait pour arrêter le cours de cette escroquerie.

On me dit que le gouvernement ne savait rien ! il aurait dû le savoir. Dans tous les cas, s'il n'a pas pu arrêter le mal, il aurait dû arrêter les malfaiteurs.

Il ne l'a pas fait, et il y a lieu de rechercher les responsabilités.

Le président du tribunal civil a une certaine responsabilité, puisque, par son ordonnance, il a donné aux Humbert un délai de quatre jours qui leur a permis de mettre leurs petites affaires en ordre et de disparaître.

M. Firmin FAURE. — Mme Humbert est peut-être dans une tribune. (Hilarité générale).

M. MIRMAN. — Au risque de passer pour un pharisien de la vertu je dis qu'on aurait dû employer avec les Humbert les mêmes sévérités qu'avec de pauvres diables et les arrêter. (Applaudissements).

La République se serait trouvée honorée en le faisant et ses adversaires n'auraient pas pu, à la veille des élections, exploiter contre elle cette affaire.

On se rappelle la lettre de M. Jules Lemaître à ce sujet, où il était dit que le gouvernement n'avait pas arrêté les Humbert parce qu'il se servait de leurs millions.

M. SYVETON. — Je demande la parole.

M. MIRMAN. — Je suis loin d'approuver de pareils procédés ; mais l'inertie des pouvoirs publics les a peut-être provoqués. (Mouvements).

A GAUCHE. — On ne peut pas empêcher les gens d'être malhonnêtes.

M. MIRMAN. — L'arrestation en temps utile des Humbert avait un intérêt moral et un intérêt politique.

UNE VOIX A GAUCHE. — Puisque vous êtes si soucieux de la morale publique, il y a huit ans que vous auriez dû faire votre interpellation. (Applaudissements à gauche. Mouvents divers).

M. MIRMAN. — Je dis qu'on aurait dû tout

FEUILLETON DU 29 JUIN. — N° 41

LES CRIMES DE LILLE

L'Affaire du Bois de Boulogne

ROMAN INÉDIT PAR HENRI PLANDÉS

PREMIERE PARTIE

LES SECRETS DU BOIS

VIII

Un souper de têtes de mouton

« Il n'y a pas de quoi à fouetter un chat, dans votre affaire; mais enfin, je dois verbaliser, vous étiez ici en contravention. Il faut me suivre avec madame. »

Cautaert était loin de se tranquilliser. Il se mit à se plaindre vivement.

« J'ai été brutalisé par ces individus. On m'a volé tout ce que je portais.

« Et moi de même, ajouta Malvina. Je veux mes bijoux : il faut qu'on me les rende, ou l'on verra. Je me fiche un peu d'aller chez le commissaire, moi; je ne suis pas comme cet idiot qui est toujours à se cacher. Et je dirai qu'on a voulu m'assassiner. On n'a pas le droit. »

Puis, elle tourna sa fureur contre son amant, le traitant de lâche, lui reprochant son idée d'avoir voulu venir la nuit, dans un pareil endroit : c'était de la folie; il fallait qu'il fut gaga pour avoir des fantaisies pareilles.

J'ordonnai à Coteris et à « l'Haricot » de me remettre les bijoux, et je dis, toujours en dissimulant ma voix :

« Je vous restituerai le tout chez le commissaire, puisque je suis dans l'obligation de vous y mener. C'est bien ennuyeux, pourtant, pour vous comme pour moi. »

Cautaert comprit l'allusion et me glissa à l'oreille :

« Monsieur, je vous suis très reconnaissant de m'avoir délivré de ces vauriens. Sauvez-moi tout à fait; ne faites pas de procès-verbal. Une petite complaisance. Je vous en tiendrai compte. Je suis M. Gaston Cautaert. »

Alors je lui répondis : « Mais je risque ma place, cet agent (et je montrais Bouty) peut me dénoncer. »

Le pauvre jeune homme palpa ses poches vides, me demanda son portemonnaie, m'en offrit le contenu. Je refusai avec mépris et sévérité. M'offrir une pareille somme, trente francs, il m'insultait.

On chercha vainement le portemonnaie de Malvina; un des camarades l'avait gardé sans doute. Je fis mine de m'impatienter et je commandai : « Au poste ! »

« Monsieur l'agent, fit Cautaert, en désespoir de cause, écoutez-moi. Ma voiture doit être à deux pas. Le cocher me connaît et je sais qu'il a parfois de fortes sommes sur lui. Il me prêtera ce qu'il faut.

Je réclamai deux cents francs, et nous nous dirigeâmes vers la voiture. De loin on apercevait ses lanternes allumées qui brillaient à l'entrée du Bois de Boulogne.

Chemin faisant, j'enseignai à Bouty ce qu'il avait à faire. A quelques mètres de la voiture, il prit les devants avec Malvina et Cautaert.

Ce digne fils de famille parlementa avec le cocher, descendu de son siège en même temps que Delvacque; et je le vis remettre des papiers au camarade. Alors je m'avançai, croyant la comédie terminée.

Mais Cautaert me cria, au moment où j'arrivais : « Et les bijoux ? »

J'allais lui répondre une bourde quelconque, quand, par distraction, je me plaçai en plein dans le reflet de l'une des lanternes.

Malvina était déjà dans la voiture, je l'entendis pousser un cri :

« Mais c'est Cupert, le gazier! C'est de la frime. Ils ne sont pas de la police. Je le reconnais... Mes bijoux! Mes bijoux!

— Ah! la gueuse! interjeta Faret. Gâter un si beau coup !

Elle était absolument en rage. Ce qu'il a dû en écouter le pauvre Cautaert, reprit Cupert. Mais j'avais autre chose à faire qu'à tendre l'oreille; tout le monde fila au pas de course; nous fûmes bientôt dans le Bois.

Et vas nous chercher maintenant, mon petit Cautaert.

— Oh! ça, ne craignez rien. Il tient trop à passer pour un petit saint. Jamais il ne portera plainte, et il saura bien forcer Malvina à se tenir tranquille, elle aussi, observa Faret.

— De toute façon, c'est un coup épatant, dit M. Lescot, épatant!

Cupert, tu es un maître-chanteur de première classe, un grand premier ténor de notre chorale.

Que je te serre la main, ajouta-t-il en tendant le bras, à travers la table, à l'ouvrier gazier.

En homme qui sent son mérite et la justice des éloges qu'on lui accorde, Cupert, debout, remerciait du geste, très digne.

— Voici les flacons qui arrivent, reprit M. Lescot. Buvons tous à la santé de notre camarade.

Mme Louchet montait, en effet, chargée de verres et de bouteilles. Le marchand de vieux métaux, qui faisait bien les choses, en avait commandé deux douzaines.

On but, avidement, rapidement, en prenant seulement le temps de trinquer entre chaque rasade.

Les ouvriers, peu accoutumés à boire du vin, devenaient de plus en plus ivres; des criailleries retentissaient; le souper s'achevait dans le tumulte.

— Et nous, et nous ? vociférait Defives, si vous croyez qu'on ne chante pas aussi bien notre partie que vous autres.

On ne fait pas les malins, mais on abat de la besogne tout de même:

Le vieux fraudeur avait dans l'intonation de sa voix quelque chose de provocant. On eût dit qu'il narguait Narcisse et les « pilés ».

— Tiens! riposta « La Légion », vous avez donc fait quelque chose, vous aussi, hier soir. La première nouvelle ?

— Bien sûr qu'on n'a pas fait des coups épatants, comme les préférés, fit Machon avec amertume. S'il y a un mauvais coin, c'est toujours pour nous : c'est connu !...

N'empêche qu'on a bien rigolé avec cette fille de boutique...

Faret lui coupa la parole, pour prévenir la dispute qu'il sentait près d'éclater.

— Il paraît, dit-il, qu'elle a été tout à fait comique votre rencontre avec cette pauvre demoiselle.

Elle et son amoureux, ils n'avaient pas trente-cinq ans, en réunissant leurs âges à tous les deux, et gentils comme des agneaux bêlants...

Avec un cynisme abominable, l'infâme employé d'octroi dépeignit les deux pauvres enfants, dont l'idylle innocente avait si tristement fini.

Elle, Hortense Bourlier, demoiselle de magasin chez une modiste de la rue Grande-Chaussée; lui, Achille Delarivière, petit commis de banque, timide, doux, réservé, comme son amie.

C'était leur second rendez-vous. Ils s'étaient rencontrés, le cœur palpitant d'émotion, les jambes flageolantes de peur, près du petit jardin qui se trouve à l'extrémité de la rue Solférino.

Hortense ne devait rentrer qu'à neuf heures et demie. Ils avaient du temps devant eux.

Fatiguée de sa journée de reclusion dans la boutique chaude et mal aérée, elle avait été prise d'une envie de respirer plus à l'aise, de voir les champs de blé et les pâturages verts. Elle avait proposé de faire un petit tour sur les glacis : « Oh! pas loin! deux pas après la porte, et on reviendra tout de suite. Je ne veux pas inquiéter ma mère! »

Elle s'attarda pourtant, s'amusant à arracher des folles avoines pour en faire de ces bouquets qu'on laisse dessécher dans des vases sur les cheminées, quand Defives et ses camarades se dressèrent devant le couple ingénu.

Pas un sentiment de pitié ne fit vibrer le cœur de ces brutes au spectacle de cette jeunesse et de cet amour pur et candide.

— Machon fut très paternel, cependant, ajouta Faret toujours goguenard. Il voulut d'abord les renvoyer à leurs parents.

— C'est vrai, répliqua l'autre. C'est même moi qui te l'ai dit, vieux farceur. Je leur demandai comme ça :

« Espèces de polissons! est-ce que vous ne devriez pas être couchés à cette heure... Vous n'y coupez pas : je vais prévenir vos familles. »

Les voilà qui se mettent à me supplier, puis à pleurer comme s'ils étaient changés en fontaines; et ils commencent à nous raconter toute leur histoire.

Defives leur dit alors : « C'est pas tout ça. Venez un peu par ici. » Puis nous les entraînons à l'écart.

Quand nous fûmes dans le taillis, bien masqués par le feuillage, Defives commanda au garçon de s'asseoir par terre, sous notre garde, et s'adressant à Hortense :

« Toi, fit-il, si tu es sage, nous ne dirons rien à tes parents; mais il faut venir voir dans le Bois si le loup n'y est pas.

Croyez-vous que cette fille était si sotte qu'elle ne savait pas ce qu'on lui voulait. Elle se mit à pousser des hurlements, en criant qu'elle a peur des bêtes féroces, qu'elle ne veut pas aller.

« Fais pas la méchante, que je lui dis, en lui secouant le bras de toute ma force. Autrement, tu recevras une râclée de ton père, quand il saura que tu t'es fait arrêter.

« Et tu vois ce monsieur (je montrais Defives), il est de la Sûreté. Il te fera enfermer au « Couvent à Sabots », tu sais la maison de correction, et ton ami on le fera flanquer à la porte de sa banque. »

Là dessus, Defives l'enlève dans ses bras et l'emporte un peu plus loin, dans une clairière.

— Et le garçon ? demandèrent plusieurs voix.

— D'abord, il voulut faire du train; mais il fut si bien passé à tabac, que ça lui ota l'envie de crier plus longtemps.

Et lorsque Defives revint avec Hortense, et qu'à mon tour je l'emmenai faire une promenade de santé, il avait tout juste la force de sangloter, ce pauvre Achille !

— Vous ne les avez pas tués, au moins ? demanda Faret.

— Mais non, c'te idée. Seulement, nous ne pouvions pas les relâcher dans l'état où ils étaient, tant qu'il restât du monde dans les rues. Et d'un autre côté ça nous embêtait ferme de moisir à les garder.

(A suivre.)